

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 22 avril 2025, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

M ^{ME}	Isabelle Giasson	directrice générale et greffière-trésorière
ET		
MM.	Étienne Baillargeon	représentant de Baie-Trinité (à distance)
	Clermond Coll	représentant suppléant de Pointe-Label
	Guy Côté	représentant de Godbout
	Victor Hamel	représentant de Franquelin
	Raymond Lavoie	représentant de Ragueneau
	Christian Malouin	représentant de Chute-aux-Outardes
	Julien Normand	président et représentant de Pointe-aux-Outardes

Sont absents :

	André Bossé	représentant de Pointe-Label
	Michel Desbiens	représentant de Baie-Comeau

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 mars 2025

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2025-03 de la Régie ainsi que n° 2025-03 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de mars 2025
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 mars 2025
- 2.4 Autorisation – Signature offre de règlement – Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ)

LET

- 2.5 Libération de retenue de 5 % – Plateforme de compostage

3.0 Informations

- 3.1 Dépôt rapport annuel du Let
- 3.2 Jour de la Terre
 1. Activité Plogging
 2. Accompagnement des ICI

4.0 Correspondance

5.0 Affaires nouvelles

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 27 mai 2025

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 27 mai 2025

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h 02.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-31

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-32

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 mars 2025

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 mars 2025;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Clermond Coll, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 mars 2025, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2025-33

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2025-03 de la Régie ainsi que n° 2025-03 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2025-03 de la Régie d'une somme de **673 127,15 \$** et n° 2025-03 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **957,85 \$ pour un total de 674 085,00 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-34

2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de mars 2025

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Victor Hamel, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **1 024,85 \$** pour mars 2025, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-35

2.3 État des revenus et des dépenses au 31 mars 2025

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Christian Maltais, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2025 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-36

2.4 Autorisation – Signature offre de règlement – Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ)

Attendu que le 4 février 2025, un incendie de nature accidentelle est survenu sur le compacteur à déchets, modèle 826 C, au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau;

Attendu que le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ) a procédé à l'évaluation du sinistre et a produit une demande d'indemnité;

Attendu que la Régie conserve l'équipement endommagé à une valeur estimée de 6 000 \$;

Attendu que le montant de l'indemnité proposée, après déduction de la valeur de l'équipement conservé, s'élève à 444 000,00 \$, plus les taxes applicables.

Sur la motion du représentant suppléant de la municipalité de Pointe-Lebel, Clermond Coll, il est unanimement résolu que le président du conseil d'administration, Julien Normand et la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson soient autorisés à signer la demande d'indemnité telle que soumise par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ) ainsi que tout autre document, le cas échéant, requis pour le traitement complet de ce dossier.

Approuvé séance tenante.

LET

Rés. 2025-37

2.5 Libération de retenue de 5 % – Plateforme de compostage

Attendu que dans le cadre des travaux de construction de la plateforme de compostage, la Régie retient un montant correspondant à 10 % du contrat (avant taxes), à titre de retenue contractuelle;

Attendu que le 25 mars 2025, la firme Artelia (FNX Innov) a procédé à l'émission du certificat d'acceptation provisoire des ouvrages, permettant ainsi la libération de 5 % de la retenue, représentant un montant de 128 340,25 \$, excluant les taxes;

Considérant que la libération du solde de 5 % de la retenue interviendra lors de l'émission du certificat de réception définitive, à la suite de l'inspection finale projetée en décembre 2025;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Victor Hamel, il est unanimement résolu d'autoriser madame Isabelle Giasson, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder au paiement d'un montant de 128 340,25 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Location Excavation RSMF Inc., située au 628, route 138, Ragueneau (Québec) G0H 1S0, conformément à la facture n° 21878 soumise par l'entreprise.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

3.1 Dépôt rapport annuel du Let

Le Rapport annuel du lieu d'enfouissement technique de Ragueneau a été préparé et déposé au MELCCFP au 31 mars 2025 tel que requis par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR). Il comprend notamment les renseignements suivants, soit la nature, la provenance et la quantité des matières résiduelles enfouies incluant le matériel de recouvrement, la calibration des appareils pour la pesée et le contrôle radiologique, la progression des opérations d'enfouissement ainsi que le sommaire du suivi environnemental et des travaux effectués en 2024.

3.2 Jour de la Terre

1. Activité Plogging

Pour souligner le Jour de la Terre du 22 avril 2025, la Régie s'associe au Manoir du café et à Transition Manicouagan pour organiser une activité de plogging : une marche ou course pendant laquelle les participants ramassent les déchets sur leur trajet. Cette initiative allie activité physique et protection de l'environnement tout en sensibilisant la population à l'importance de garder nos espaces publics propres.

2. Accompagnement des ICI

Le Jour de la Terre Canada a lancé la troisième phase de son projet Action Réduction dans la Manicouagan le 1^{er} avril 2025, grâce à un appui financier de 100 000 \$ de la Fondation Alcoa. Ce projet vise à détourner 500 tonnes de matières organiques de l'enfouissement, à sensibiliser 100 commerces de Baie-Comeau et à accompagner 30 dans l'optimisation de la gestion de leurs déchets. Un soutien personnalisé sera offert, incluant diagnostics, plans d'action, formations et stratégies zéro déchet. Cette initiative se réalise en partenariat avec la RGMRM et inclut également des activités de sensibilisation dans les écoles. Les deux premières phases, à Portneuf et Trois-Rivières, ont permis de détourner 589 tonnes de matières organiques. Le Jour de la Terre Canada vise 1 000 tonnes d'ici fin 2025.

4.0 CORRESPONDANCE

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 27 mai 2025 à 8 h.

5.2 Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 27 mai 2025 à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 Monsieur Martin Lafontaine, citoyen de Baie-Comeau est présent et pose des questions sur l'ouverture prochaine de la bâtisse nouvellement construite de Consignation à Baie-Comeau.

Rés. 2025-38

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 14.


Julien Normand
Président


Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière